

## VŒUX DU SNEP-FSU

### VŒU N°1

#### Déposé à l'issue des débats sur le rapport général

*Motifs : Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU fait la demande d'un « geste » envers tous les LP de façon à impulser une dynamique qui semble se confirmer sur les 3 dernières années (le taux de pénétration en LP est passé de 14.96% en 2013 à 15.10% en 2014 et 15.29% en 2015). Nous proposons donc que le CA fasse la proposition dans le budget prévisionnel 2017 des 2 possibilités suivantes:*

Vœu :

1<sup>ère</sup> proposition : « Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors des LP de l'éducation prioritaire où la mesure de division par 2 du coût du contrat reste la même, est ramené de 18 à 16. Le CA demande que cette décision soit assortie d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la baisse des recettes que subirait l'UNSS».

2<sup>ème</sup> proposition : « Le coût du contrat licences pour tous les LP, à l'instar de celui des LP de l'éducation prioritaire depuis 2015, est divisé par deux. Le CA demande que cette décision soit assortie d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la baisse des recettes que subirait l'UNSS».

*Ce vœu n'a pas été soumis au vote mais nous avons obtenu le coût de ces mesures (baisse d'entrée au niveau des recettes) :*

*1<sup>ère</sup> proposition = 82 000€ // 2<sup>ème</sup> proposition = 322 000€*

*Nous avons insisté sur la nécessité pour les AS de LP d'avoir un souffle financier pour organiser des déplacements et générer ainsi de l'activité.*

*Le représentant de la Ministre s'est engagé à ce que ces propositions, ou d'autres sous une autre forme, soient étudiées dans la proposition de budget 2017.*

---

### VŒU N°2

#### Déposé au moment des questions sportives

Vœu ARTS DU CIRQUE :

« En 2016, 20 ans après l'introduction des Activités Artistiques dans les programmes, la danse et les arts du cirque ont toute leur place en EPS et à l'UNSS. Sous l'égide du Ministère de la Culture et non du Ministère des Sports, ces pratiques artistiques sont par essence étrangères à un modèle sportif compétitif.

Le SNEP-FSU demande au CA de considérer cette différence fondamentale et de créer, dans l'UNSS et son règlement fédéral à côté du champ "Sport", un champ "Art" au sein duquel les pratiques « Danse chorégraphiée » et « Arts du cirque » seraient référencées dans des fiches « ART ».

Nous demandons que la finalité nationale actuelle sous forme d'un Championnat de France laisse place à des festivals non compétitifs, organisés selon un format non imposé du national au district».

*Ce vœu n'a pas été soumis au vote. Il a été l'occasion pour la Direction nationale de l'UNSS de préciser que les discussions devaient se poursuivre et que cette question pourrait être remise à l'ODJ de la prochaine AG de l'UNSS, laissant ainsi le temps à la Commission Mixte Nationale, non encore constituée, de travailler.*